

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 615

23 mars 2010

### SOMMAIRE

Arilco S.A. ....	29512	Fondation Kräizbiereg .....	29518
Atena Holding S.A. ....	29489	Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg .....	29483
Axis Investments S.A. ....	29492	Fortinvest Investments Holding S.A. ....	29475
Bessel Re S.à.r.l. ....	29492	H Net Holding S.A. ....	29475
Bibas S.A. ....	29493	Kijiji International Limited .....	29509
Bluesky Holding S.A. ....	29489	Lieb S.A. ....	29494
BLUESKY Spf S.A. ....	29489	Locomotive Holding S.A. ....	29494
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A. .....	29513	Markline S.A. ....	29495
Brando International S.A. ....	29493	Moretti S.à r.l. ....	29519
Broad Development S.A. ....	29475	Nexxar Group Luxembourg S.à r.l. ....	29509
Bronti International S.A. ....	29493	NL I.P. Invest S.à r.l. ....	29510
Café « La Cheminée » S.à r.l. ....	29482	Paradex SA .....	29482
Calmar Real Estate S.A. ....	29494	Praetor SICAV .....	29517
Coficom S.à r.l. ....	29476	Reviconsult S.à r.l. ....	29513
Comexco International S.à r.l. ....	29496	Sabayon Financière S.A. ....	29508
CoorsTek Luxembourg .....	29492	Safe Ship Capital Partners S.à r.l. ....	29476
Dolmen International S.A. ....	29476	SeMarket International S.A. ....	29517
Dome Finance S.à.r.l. ....	29513	Sifort S.A. ....	29483
EFT Investment S.A. ....	29495	Sonate Holding S.A. ....	29509
Equis S.à r.l. ....	29514	TMD Friction Finance S.A. ....	29496
EURO-DS S.A. ....	29474	Tower Management Company S.A. ....	29509
Fiad .....	29519	Trinity Strategies S.A. ....	29475
Financière Asturias S.A. ....	29475	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l. ....	29478
Finavias S.à r.l. ....	29485		

**EURO-DS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 86.373.

L'an deux mille dix.

Le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-DS S.A., avec siège social à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.373,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 890 du 12 juin 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre TEL, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social de la société par l'ajout des paragraphes suivants:

La société a encore pour objet la fabrication, l'achat, la vente et la location de tous jeux pour enfants et adultes, y compris les jeux électroniques, mécaniques et électro mécaniques.

La société a également pour objet l'organisation, l'achat, la vente et l'exploitation de loteries et jeux gratuits sans obligation d'achats.

La société a en outre pour objet la création, l'achat, la vente et l'exploitation de logiciels divers et autres, ainsi que la création, la vente, l'achat et l'exploitation de sites de jeux de hasards.

2) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social de la société par l'ajout des paragraphes suivants entre le premier et le deuxième alinéas existants:

"La société a encore pour objet la fabrication, l'achat, la vente et la location de tous jeux pour enfants et adultes, y compris les jeux électroniques, mécaniques et électro mécaniques.

La société a également pour objet l'organisation, l'achat, la vente et l'exploitation de loteries et jeux gratuits sans obligation d'achats.

La société a en outre pour objet la création, l'achat, la vente et l'exploitation de logiciels divers et autres, ainsi que la création, la vente, l'achat et l'exploitation de sites de jeux de hasards."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tel, Conde, Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/789. Reçu soixante-quinze euros 75,00

€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010026893/57.

(100023440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**H Net Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.039.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027919/10.

(100024466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Fortinvest Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.991.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027921/10.

(100024469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Broad Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.224.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027922/10.

(100024470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Financière Asturias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.700.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027924/10.

(100024472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.511.

---

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027925/10.

(100024473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Dolmen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 95.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027964/9.

(100024394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

**Safe Ship Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.653.

En date du 9 avril 2009, nous avons reçu communication des cinq conventions sous seing privé que:

En date du 19/11/2008, M. Panagiotis Gennimatas a cédé 25 parts sociales à la société Blue Sea Maritime Ltd ayant son siège social au 24, de Castro tt, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

En date du 24/11/2008, la société Blue Sea Maritime Ltd ayant son siège social au 24, de Castro tt., Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé 25 parts sociales à la société Unimak Trading Corporation, ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia.

En date du 10/3/2009, M. Panagiotis Gennimatas a cédé 10 parts sociales à la société Poka Investment SA ayant son siège social à Monrovia, Liberia.

En date du 29/03/2009, M. Panagiotis Gennimatas a cédé 15 parts sociales à la société Unimak Trading Corporation, ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia.

Suite à cette dernière cession de parts, le capital social de la société SAFE SHIP CAPITAL PARTNERS S.à.r.l. est détenu comme suit:

Blue Sea Maritime Ltd . . . . .	225 parts sociales
Poka Investment SA . . . . .	235 parts sociales
Unimak Trading Corporation . . . . .	<u>40 parts sociales</u>
Total . . . . .	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 octobre 2009.

*Pour le Conseil de Gérance*

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

M.J. TORRECILLA / Signature

Référence de publication: 2010026727/29.

(100023567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Coficom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50-52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 130.229.

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Carole André, comptable-fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8079 Bertrange, 26, rue de Leudlange.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société COFICOM S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1964 du 12 septembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Cession de parts:

Madame Carole André, prénommée, ci-après dénommée "le cédant", déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour,

à Monsieur Nicholas James MARTIN, expert comptable, demeurant à 1, rue Neuf Ville F-54730 Gorcy (F) et ci-après dénommé "le cessionnaire",

et ce acceptant, deux cent cinquante cinq (255) parts sociales de la société COFICOM S.à r.l.

La cession de parts a lieu au prix global de six mille trois cent soixante quinze euros (6.375 EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, présents, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

Ensuite, la gérante, Madame Carole André, prénommée, déclare accepter la cession de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social en insérant un nouvel alinéa 2 et 3 à l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 2.**

- L'expertise, la consultance et l'audit en matière de comptabilité/fiscalité et finance pour tiers ainsi que la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

- La constitution et l'administration de sociétés".

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Bertrange à L-9227 Diekirch, 50-52, Esplanade et décident de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1 pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 5.** Le siège social est établi à Diekirch."

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Carole André de sa fonction de gérante de la société et décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer à la fonction de gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né à Guernsey (Royaume Uni), le 3 janvier 1974, demeurant à 1, rue Neuf Ville F-54730 Gorcy (F).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.ANDRE - N.J.MARTIN - G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010026859/70.

(100023396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 53.182.025,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055,

here represented by Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westvaco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 9, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82.110, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1100 dated 4 December 2001 (the "Company").

III. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated 3 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 173 dated January 27<sup>th</sup>, 2010.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty (2,127,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Issue, with payment of a total share premium of eight hundred fifty-nine thousand six hundred eighty-five Euro eighty-two Cent (EUR 859,685.82), of one (1) new share, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the proposed share capital increase (the "New Share").

3. Subscription of the New Share by Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055 (the "Sole Shareholder") with payment of a share premium of eight hundred fifty-nine thousand six hundred eighty-five Euro eighty-two Cent (EUR 859,685.82), by a contribution in kind consisting of the contribution of a receivable of a total amount of eight hundred fifty-nine thousand seven hundred ten Euro eighty-two Cent (EUR 859,710.82) (the "Receivable"), and allocation of the New Share to the Sole Shareholder.

4. Restatement of article 6 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) and to give it the following content:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

5. Insertion of a twelfth paragraph in article 12 of the Articles with the following content:

"Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced

by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg."

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty (2,127,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of eight hundred fifty-nine thousand six hundred eighty-five Euro eighty-two Cent (EUR 859,685.82), the New Share.

*Subscription / Payment*

There now appeared Mr. Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the New Share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), with payment of a share premium in a total amount of eight hundred fifty-nine thousand six hundred eighty-five Euro eighty-two Cent (EUR 859,685.82), and to make payment in full for such New Share by a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of eight hundred fifty-nine thousand seven hundred ten Euro eighty-two Cent (EUR 859,710.82).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Receivable has been given to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of value issued on the date hereof by the Sole Shareholder on the basis of a pro formal balance sheet of the Sole Shareholder and a valuation statement issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company on the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to restate article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to insert a twelfth paragraph in article 12 of the Articles with the following content:

"Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055,

ici représentée par Monsieur Laurent Thailly, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100 en date du 4 décembre 2001 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 27 janvier 2010.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt (2.127.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-une (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de huit cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.685,82), de une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de l'augmentation du capital proposée (la "Nouvelle Part Sociale").

3. Souscription de la Nouvelle Part Sociale par Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055 (l'"Associé Unique"), avec paiement d'une prime d'émission totale de huit cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.685,82), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit cent cinquante-neuf mille sept cent dix euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.710,82) (la "Créance"), et allocation de la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique.

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et lui donner le contenu suivant:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-une (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

5. Insertion d'un douzième paragraphe dans l'article 12 des Statuts ayant le contenu suivant:

"Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg."

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt (2.127.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-une (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de huit cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.685,82), la Nouvelle Part Sociale.

*Souscription / Paiement*

Ensuite a comparu Monsieur Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à la Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de huit cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.685,82) et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale par apport en nature de la Créance ("Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de huit cent cinquante-neuf mille sept cent dix euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 859.710,82).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de la Créance à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de la Créance a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de valeur (déclaration of value) émise ce jour par l'Associé Unique sur base de comptes intermédiaires de l'Associé Unique et une déclaration d'évaluation (valuation statement) émise ce jour par le conseil de gérance de la Société, qui resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-une (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'insérer un douzième paragraphe dans l'article 12 des Statuts ayant le contenu suivant:

"Tes résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2010. Relation: EAC/2010/1348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010026904/217.

(100023517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Paradex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.261.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, né le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010027865/22.

(100024671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Café « La Cheminée » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 112.844.

—  
L'an deux mille dix, le huit février,

Les associés de la société à responsabilité CAFE «LA CHEMINÉE» SARL - RCB N° 112844 - 35, route de Kayl, L-3514 DUDELANGE, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales
- Démission d'un gérant technique

*Première résolution*

Mademoiselle LOURENCO SERRA Catia demeurant 59, route de Burange, L-3429 DUDELANGE cède ses 50 parts sociales de la société à Monsieur FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio demeurant 59, route de Burange, L-3429 DUDELANGE.

*Deuxième résolution*

Mademoiselle LOURENCO SERRA Catia précitée démissionne de son poste de gérante technique avec effet immédiat. Monsieur FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio demeure gérant unique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à DUDELANGE, le 08.02.2010. LOURENCO SERRA Catia / José Antonio FERREIRA SERRA LOURENCO.

Référence de publication: 2010027831/22.

(100024064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Sifort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010026918/10.

(100023590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

*Bilan au 31 décembre 2007*

	31/12/2007	31/12/2006
<b>ACTIF</b>		
Autres immo.incorp. . . . .	3 499,77	0,00
Immeuble Aal Esch . . . . .	2 857 797,60	2 931 024,70
Terrain Um Bill . . . . .	493 012,91	493 012,91
Construction Um Bill - Phase I . . . . .	2 959 141,53	2 986 331,24
Construction Um Bill - Phase II . . . . .	79 759,36	47 622,71
Immeuble Um Cents . . . . .	1,00	1,00
Mobilier & installat. - autres . . . . .	0,00	2 042,22
Mobilier & installat. - Um Bill . . . . .	367 116,64	359 308,40
Matériel roulant . . . . .	2,00	2,00
Garanties et cautions . . . . .	250,00	250,00
Créance MIFA-immobilier+mob. . . . .	2 159,37	142 846,20
Créance MIFA-intérêts . . . . .	0,00	20 807,86
Créance MIFA-exploitation . . . . .	37 282,58	83 008,93
Autres créances . . . . .	18 756,50	11 778,47
BCEE cc . . . . .	18 419,05	547 472,30
BCEE c. à terme . . . . .	559 930,34	0,00
CC-Fortis Aal Esch . . . . .	48 251,67	48 976,55
CC-Fortis BILL . . . . .	0,00	-10,59
CC-CCRA . . . . .	963,09	21,72
C.épargne CCRA . . . . .	258,83	251,14
CCPL . . . . .	20 534,85	32 958,40
Caisses . . . . .	1 897,70	1 146,05
Fortis - garanties locatives . . . . .	8 599,47	8 687,17
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>7 477 634,26</b>	<b>7 717 539,38</b>
<b>PASSIF</b>		
Fonds assoc. & réserve libre . . . . .	3 500 000,00	3 500 000,00
Résultats reportés . . . . .	186 936,51	190 385,22
Résultat de l'exercice . . . . .	29 522,36	-3 448,71
Subv.inv.MIFA-Construct.(BILL) . . . . .	2 071 399,07	2 090 431,86
Subv.inv.OGDCH-Const.(BILL) . . . . .	144 000,00	150 000,00
Subv.inv.MIFA-Mobilier (BILL) . . . . .	367 116,64	359 308,40
Autres provisions . . . . .	1 380,00	0,00
Emprunt CCRA - 14 (I) . . . . .	0,00	55 332,94
Emprunt CCRA - 15 (II) . . . . .	0,00	45 311,28
Emprunt Fortis - FSPL . . . . .	0,00	727 247,85
Emprunt Fortis - MIFA . . . . .	0,00	163 765,95
Emprunt BCEE (Bill-phase I) . . . . .	743 171,15	0,00

Admin. des Contributions .....	108,30	0,00
CCSS .....	7 097,13	6 866,60
Factures non parvenues .....	12 527,30	22 803,35
Autres dettes .....	5 776,33	847,47
Fonds dédiés OGDCH (BILL) .....	400 000,00	400 000,00
Fortis - garanties locatives .....	8 599,47	8 687,17
TOTAL .....	<u>7 477 634,26</u>	<u>7 717 539,38</u>

*Compte de résultat pour l'exercice 2007*

Charges	2007	Produits	2007
Frais de personnel .....	179 728,84	Dons ordinaires .....	48 603,35
Frais "Aal Esch - Location" .....	36 611,30	Dons décès & mariages .....	116 909,00
Frais "Aal Esch - Activités" .....	30 024,93	Subside d'expl. MIFA .....	145 208,38
Frais "Um Bill - DC" .....	94 545,44	Recette gérance imm. ....	8 020,00
Frais Cents .....	1 183,68	Loyers reçus .....	112 717,00
Frais généraux .....	6 165,56	Charges locatives Aal Esch .....	26 421,78
Aides aux usagers .....	10 161,49	Recettes "Day Center" .....	47 639,11
Intérêts et charges ass. ....	40 797,39	Bonific.intérêts MIFA .....	4 365,00
		Intérêts et produits ass. ....	18 390,79
Amort.immeuble "Aal Esch" .....	73 227,10		
Amort.immeuble "Um Bill" .....	123 297,56	Autres recettes .....	7 735,57
Amort. mobilier - divers .....	2 042,22	Q.-P. subv.invest.virée au résul. ....	146 968,61
Amort.mob.&install."Um Bill" .....	54 660,32		
Amort. val.incorp. ....	99,99		
Charges - exerc.antérieurs .....	1 028,31	Produits - exerc.antérieurs .....	117,90
Excédents des produits .....	<u>29 522,36</u>		
TOTAL .....	<u>683 096,49</u>	TOTAL .....	<u>683 096,49</u>

Signatures.

*Rapport du commissaire aux comptes à l'assemblée générale*

En exécution de l'article 10 des statuts de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de mon mandat de surveillance pendant l'exercice 2007.

J'ai procédé à l'examen du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007.

J'ai constaté que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je donne en conséquence mon approbation au bilan et au compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 tels qu'ils vous sont présentés et prie l'Assemblée Générale du 16 février 2010 d'en faire autant.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Thierry Elvinger

*Le commissaire aux comptes*

Conseil d'Administration de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg

Liste au 27 novembre 2007

*comité de direction:*

BUCHLER Félix, président

METZ René, vice-président

FREICHEL Paulette, secrétaire

REINIG Fernand, trésorier

*membres:*

FEIDER Marc

FOOS Alphonse

HELLINCKX Henri

MEINTZ Carlo

MEYERS Paul-Henri

POLFER Lydie

SCHROEDER Benn  
SCHROEDER Georges  
SCHROEDER Prosper  
SCHUMANN Maurice  
WEILER Marcelle

FONDATION  
Sclérose en Plaques Luxembourg  
48, rue du verger  
L-2665 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010027617/108.

(100024439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.417.741,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

In the year two thousand and ten,  
on the sixth day of the month of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Finavias S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of one million four hundred one thousand five hundred forty-one euro (EUR 1,401,541.-), with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 July 2008, number 1787, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139767 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, of 18 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open with Mr Manfred MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rose-Marie ARCANGER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of sixteen thousand two hundred euro (EUR 16,200.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred one thousand five hundred forty-one euro (EUR 1,401,541.-) to one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-).

2 To issue sixteen thousand two hundred (16,200) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS and AXA UK Infrastructure Investment SAS, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

- (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.  
(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of sixteen thousand two hundred euro (EUR 16,200.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred one thousand five hundred forty-one euro (EUR 1,401,541.-) to one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-).

*Second resolution*

The shareholders resolved to issue sixteen thousand two hundred (16,200) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*  
*Subscription - Payment*

1. Thereupon has appeared Mr Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Fininfra, a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745 ("Fininfra"),

by virtue of a proxy given on 4 January 2010.

Fininfra declared to subscribe for eight thousand one hundred (8,100) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of eight hundred one thousand nine hundred euro (EUR 801,900.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of eight hundred ten thousand euro (EUR 810,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the eight thousand one hundred (8,100) new shares to Fininfra.

2. Thereupon has appeared Mr Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Investissement SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of fifty-seven million nine hundred fifty thousand euro (EUR 57,950,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 489 695 957 ("AXA II"), by virtue of a proxy given on 6 January 2010.

AXA II declared to subscribe for six thousand one hundred seventeen (6,117) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of six hundred five thousand five hundred sixty-five euro sixty-seven cent (EUR 605,565.67), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of six hundred eleven thousand six hundred eighty-two euro sixty-seven cent (EUR 611,682.67) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the six thousand one hundred seventeen (6,117) new shares to AXA II.

3. Thereupon has appeared Mr Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA UK Infrastructure Investment SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of twenty-eight million one hundred five thousand euro (EUR 28,105,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 409 160 645 ("AXA UK II"), by virtue of a proxy given on 6 January 2010.

AXA UK II declared to subscribe for one thousand nine hundred eighty-three (1,983) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of one hundred ninety-six thousand three hundred thirty-four euro thirty-three cent (EUR 196,334.33), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of one hundred ninety-eight thousand three hundred seventeen euro thirty-three cent (EUR 198,317.33) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand nine hundred eighty-three (1,983) new shares to AXA UK II.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Issued Capital. (First paragraph).** "The issued capital of the Company is set at one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-) divided into one million four hundred seventeen thousand

seven hundred forty-one (1,417,741) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,

le six janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Finavias S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million quatre cent un mille cinq cent quarante et un euros (EUR 1.401.541,-), ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2008, numéro 1787, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139767 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 18 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Maître Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rose-Marie ARCANGER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social à concurrence de seize mille deux cents euros (EUR 16.200,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent un mille cinq cent quarante et un euros (EUR 1.401.541,-) à un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et un euros (EUR 1.417.741,-).

2 Émission de seize mille deux cents (16.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS et AXA UK Infrastructure Investment SAS, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille deux cents euros (EUR 16.200,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent un mille cinq cent quarante et un euros (EUR 1.401.541,-) à un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et un euros (EUR 1.417.741,-).

#### *Deuxième résolution*

Les associés ont décidé d'émettre seize mille deux cents (16.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

1. Ensuite Maître Manfred MÜLLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745 ("Fininfra"), en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2010.

Fininfra a déclaré souscrire huit mille cent (8.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent un mille neuf cents euros (EUR 801.900,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de huit cent dix mille euros (EUR 810.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les huit mille cent (8.100) parts sociales nouvelles à Fininfra.

2. Ensuite Maître Manfred MÜLLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Investissement SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de cinquante-sept millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 57.950.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 695 957 ("AXA II"), en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2010.

AXA II a déclaré souscrire six mille cent dix-sept (6.117) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent cinq mille cinq cent soixante-cinq euros soixante-sept cents (EUR 605.565,67), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de six cent onze mille six cent quatre-vingt-deux euros soixante-sept cents (EUR 611.682,67) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les six mille cent dix-sept (6.117) parts sociales nouvelles à AXA II.

3. Ensuite Maître Manfred MÜLLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA UK Infrastructure Investment SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de vingt-huit millions cent cinq mille euros (EUR 28.105.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 160 645 ("AXA UK II"), en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2010.

AXA UK II a déclaré souscrire mille neuf cent quatre-vingt-trois (1.983) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-quatre euros trente-trois cents (EUR 196.334,33), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-sept euros trente-trois cents (EUR 198.317,33) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les mille neuf cent quatre-vingt-trois (1.983) parts sociales nouvelles à AXA UK II.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis. (Alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et un euros (EUR 1.417.741,-) divisé en un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et une (1.417.741) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, R.M. ARCANGER, J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 janvier 2010. Relation: EAC/2010/323. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028609/216.

(100025410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Atena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.602.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 11 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026685/11.

(100023495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**BLUESKY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Bluesky Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.800.

—  
L'an deux mille dix, le quatre février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BLUESKY HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 24.800, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 29 novembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942 du 31 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Aurélie BLOCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Fixation d'une durée illimitée et par conséquence, modification de l'article 2 des statuts;
- Changement de la dénomination de la société de "BLUESKY HOLDING S.A." en "BLUESKY Spf S.A." et par conséquence, modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

- Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un associé unique et modification de l'article 6 et 7 des statuts afin de l'adapter à l'actionariat unique;

- Suppression à l'article 7 des mots "avec l'approbation du Commissaire aux comptes";

- Suppression de l'article 10 relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire;

- Suppression à l'article 11 des statuts des mots "par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-sept";

- Modifications et renumérotation subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de prolonger la durée de la société à une durée illimitée. En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination en "BLUESKY Spf S.A.". En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BLUESKY Spf S.A."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour la transformer en société de gestion de patrimoine familial. L'article 4 aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique. L'article 6 sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 7 des statuts les mots "avec l'approbation du Commissaire aux comptes". L'article 7 sera désormais lu comme suit en tenant compte de la précédente résolution:

" **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 10 des statuts.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 11 des statuts les mots "par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-sept". L'article 11 sera désormais lu comme suit:

" **Art. 11.** L'année sociale commencée le premier juillet et finit le trente juin."

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2010. Relation: MER/2010/275. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010028701/151.

(100025828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Axis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.670.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026687/11.

(100023463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Bessel Re S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.035.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil de gérance tenu en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026688/11.

(100023496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.481,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

*Extract of the written resolutions taken by the sole shareholder of the Company on February 15, 2010:*

It is proposed to appoint Mr. Robert E. DICKINSON, born on March 21, 1955, in Kansas City, Missouri, United States of America and residing professionally at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO-80403, United States of America as additional type A manager of the Company with effect as of February 15, 2010 for an undetermined duration in replacement of Mr. Steven H. RASK.

Consequently, the board of managers of the Company is:

- Dane A. BARTLETT as type A manager;
- Robert E. DICKINSON as type A manager;
- Stewart KAM-CHEONG as type B manager; and
- Hermann SCHOMMARZ as type B Manager.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 15 février 2010:*

Il est proposé de nommer M. Robert E. DICKINSON, né le 21 mars 1955, Kansas City, Missouri, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO-80403, Etats-Unis d'Amérique comme gérant additionnel de type A de la Société avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée en remplacement de M. Steven H. RASK.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est:

- Dane A. BARTLETT en tant que gérant de type A;
- Robert E. DICKINSON en tant que gérant de type A;
- Stewart KAM-CHEONG en tant que gérant de type B; et
- Hermann SCHOMMARZ en tant que gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010027851/32.

(100024316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Brando International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.492.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026689/11.

(100023464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du liquidateur en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026690/11.

(100023559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Bronti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.848.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026693/11.

(100023497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Calmar Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.678.

—  
**EXTRAIT**

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 15 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026696/11.

(100023560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Locomotive Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.077.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 février 2010*

*Résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010026717/19.

(100023446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Lieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 61.451.

—  
I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. nomination des membres du Conseil de Surveillance suivants:

- Hélène Eisenberg, avec adresse au 23, Avenue Foch, 75016 Paris, France
- Nathalie Saillard-Laurent, avec adresse au 5, Place des Ternes, 75017 Paris, France
- Serge Hirsch, avec adresse au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012;

2. nomination des membres du Directoire suivants:

- Bruno Bloch, avec adresse au 9, Place Henri Barbusse, 92300 Levallois-Perret, France
- Philippe Cahen, avec adresse au 45, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010

II. Lors du conseil de surveillance tenu en date du 20 décembre 2006, les membres du conseil de surveillance ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la nomination par les actionnaires des membres du Directoire suivants avec effet immédiat:

- \* Bruno Bloch, avec adresse au 9, Place Henri Barbusse, 92300 Levallois-Perret, France
- \* Philippe Cahen, avec adresse au 45, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010



- Nomination de Bruno Bloch, précité, au mandat de Président du Directoire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010

- Nomination de Helène Eisenberg, avec adresse au 23, Avenue Foch, 75016 Paris, France, au mandat de Président du Conseil de Surveillance avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028198/35.

(100025092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**EFT Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.663.

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour EFT INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026722/15.

(100023472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Markline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.453.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 à 10 heures.*

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Guy Debeaupuis, de son poste d'administrateur délégué, né le 28 mai 1953 à EPERNAY (France) demeurant 22, avenue des Courses, B - 1050 BRUXELLES

2. D'accepter la démission de Monsieur Guy Debeaupuis, de son poste d'administrateur, né le 28 mai 1953 à EPERNAY (France) demeurant 22, avenue des Courses, B -1050 BRUXELLES

3. D'accepter la démission de la société PARTS INVEST S.A., de son poste d'administrateur, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 88.712

4. D'accepter la démission de la société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., de son poste d'administrateur, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 71.985

5. D'accepter la nomination de Monsieur Christian MOREAU, au poste d'administrateur délégué, né le 30 juillet 1958 à PARIS (France) demeurant 26, Chemin de Saint Charles, F -13710 FUVEAU, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015

6. D'accepter la nomination de Monsieur Christian MOREAU, au poste d'administrateur, né le 30 juillet 1958 à PARIS (France) demeurant 26, Chemin de Saint Charles, F - 13710 FUVEAU, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015

7. D'accepter la nomination de Madame Nathalie BERTET, au poste d'administrateur, née le 16 février 1964 à VIRE (France) demeurant 26, Chemin de Saint Charles, F -13710 FUVEAU, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015

8. D'accepter la nomination de la société AXE FINANCE, au poste d'administrateur, ayant son siège social au 220, rue Denis Papin, F-13080 AIX EN PROVENCE, inscrite au registre de commerce d'AIX EN PROVENCE (France), sous le numéro 497 764 191, représentée par Monsieur Laurent BELLAMY, né le 25 mars 1965, demeurant 480, Chemin des Ramades, F -84150 JONQUIERES, agissant en qualité de gérant de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

*Pour la société*

Mr. Christian MOREAU

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2010027353/39.

(100023716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Comexco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.247.

Il est signalé que Monsieur Marc VAN HOEK, gérant de la société, est domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010026730/14.

(100023576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**TMD Friction Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.329.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"TMD Friction Group S.A.", a "société anonyme" organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 145390,

represented by Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 8, 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a Company which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There exists a public limited liability company "société anonyme" (the "Company") under the name of "TMD Friction Finance S.A."

**Art. 2. Registered office.**

(1) The registered office is established in the City of Luxembourg.

(2) It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association of the Company (the "Articles").

(3) The address of the registered office may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors.

(4) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(5) In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

(6) The Company's books and records (including all correspondence) will be kept at the registered office.

### **Art. 3. Purpose.**

(1) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances, distributions or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

(2) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

(1) The Company is established for an unlimited duration.

(2) It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these Articles and by the law.

## **II. Capital - shares**

### **Art. 5 Capital - Shares.**

(1) The subscribed capital of the Company is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-), represented by THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) shares with a par value of ONE CENT (EUR 0.01) each.

(2) All the shares are fully paid up.

(3) The authorised capital of the Company is set at TEN MILLION EURO (EUR 10,000,000.-) represented by ONE BILLION (1,000,000,000) shares with a par value of ONE CENT (EUR 0.01) each.

(4) As a consequence the board of directors is authorised and empowered to:

- implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

- fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;

- abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

(5) The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the board of directors before then.

(6) Each time the board of directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the board of directors or any person authorised by the board of directors shall state such amendment in the form prescribed by law.

### **Art. 6. Increase and Reduction of capital.**

(1) The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles and prescribed by law.

(2) The new shares to be subscribed in cash or in kind will be offered by preference to the shareholders in proportion to the part of the capital which is represented by their shares. The general meeting will fix the period for exercising the preferential subscription right. It will grant to the board of directors any powers in order to carry out the decisions adopted and to fix the conditions of exercise of the preferential subscription right.

(3) However, by way of derogation from the above, the general meeting may, in accordance with the conditions provided in the law, abolish or limit the preferential subscription right or authorize the board of directors to do so.

**Art. 7. Acquisition of proper shares.** The Company may acquire its own shares in accordance with the conditions provided in the law. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

**Art. 8 - Form of shares - Shareholders' register.**

(1) Shares will be and remain in registered form.

(2) A shareholders' register will be kept at the registered office and it may be examined by each shareholder who so requires. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his shares;
- the indication of the payments made on his shares;
- the transfers of shares and the dates thereof.

(3) Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

(4) The ownership of the registered share will result from the inscription in the shareholders' register.

(5) Certificates reflecting these inscriptions will be delivered to the shareholders upon request.

(6) The transfer of shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representatives, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the code civil. The Company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of the transferor and the transferee.

(7) Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

**Art. 9. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

### III. Administration - Management - Representation - Auditor

**Art. 10. Board of directors.**

(1) The Company will be administered by a board of directors of at least three members, who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

(2) Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the meeting of the shareholders with or without cause.

(3) The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

**Art. 11. Vacancy.**

(1) In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by law. In such an event the next shareholders' meeting will proceed to the final election.

(2) A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

**Art. 12. Chairman.**

(1) The board of directors will choose from among its members a chairman.

(2) In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

**Art. 13. Meetings.**

(1) Meetings of the board of directors will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.

(2) The board of directors will meet as often as the Company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will normally be held in Luxembourg at the place stated in the convening notice.

(3) In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 14. Procedure.**

(1) The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

(2) Any director may appoint in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail, or any other similar means of communication, another director as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.

(3) Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons attending the meeting to hear one another, provided that no director may participate telephonically from outside the Grand Duchy of Luxembourg at such meeting. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director located in the Grand Duchy of Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

(4) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

(5) Any resolutions of the board of directors are adopted by a majority of the directors holding office.

(6) The exclusive and effective place of management shall be the Grand Duchy of Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 15. Minutes.**

(1) The resolutions adopted by the board of directors will be minuted. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the chairman of the board and by one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

(3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

**Art. 16. Powers.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, except the powers which are expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 17. Daily management.**

(1) The board of directors may delegate the daily management and the representation of the Company within such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and fixes their remuneration and determines their powers.

(2) The delegation of the daily management to a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and imposes on the board of directors the duty to annually report to the ordinary general meeting of shareholders on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

(3) The board of directors and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

(4) The board of directors may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

#### **Art. 18. Representation.**

(1) The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, by the joint signatures of any two directors.

(2) It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

#### **Art. 19. Statutory auditor.**

(1) The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several auditors (commissaire(s)), who need not be shareholders, and who will be elected by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

(2) They are always re-eligible and they may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

(3) The general meeting of shareholders determines the number of the auditors.

(4) The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

(5) The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the law.

#### IV. General Meetings of Shareholders

##### Art. 20. Powers.

- (1) Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.
- (2) Its decisions adopted in conformance with these Articles and the law are binding on all the shareholders, including the absent or dissenting shareholders.
- (3) As long as the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

##### Art. 21. General meetings of shareholders.

- (1) The annual general meeting of the shareholders will be held each year the second Friday in June, at 10.00 a.m, local time, or at the latest six months after the end of the financial year.
- (2) If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day, at the same hour.
- (3) Shareholders' meetings, whether ordinary or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting.
- (4) Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

##### Art. 22. Convening right.

- (1) The board of directors will convene the shareholders' meeting.
- (2) A shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month if one or more shareholders representing at least 10% of the Company's capital so require. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

##### Art. 23. Convening notices.

- (1) The notices convening the shareholders' meetings will be made by registered letter sent to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.
- (2) If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Representation.** Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

##### Art. 25. Bureau.

- (1) Each shareholders' meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by the person appointed by the shareholders.
- (2) The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers. They together form the bureau.

##### Art. 26. Voting right.

Each share has one vote.

##### Art. 27. Decisions of the shareholders' meeting.

- (1) The general meeting may only deliberate on the items on the agenda.
- (2) Except as otherwise required by law, the resolutions will be adopted by a majority of the votes, whatever the number of the shares represented.
- (3) The general meeting convened for the purpose of amending the Articles can only be validly held if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the Company's object or form. In the meeting, in order to be valid, the resolutions need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the shares present or represented.

##### Art. 28. Minutes.

- (1) The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.
- (2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.
- (3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

#### V. Annual Accounts - Appropriation of Profits

##### Art. 29. Accounting year.

- (1) The accounting year of the Company will begin on the 1<sup>st</sup> January and will terminate on the 31<sup>st</sup> December of each year.



(2) Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in conformance with the law, the annual accounts, which include the balance-sheet, the profit and loss account and the notes.

**Art. 30. Approval of the annual accounts - Discharge.**

(1) The general meeting of shareholders hears the management report, examines the report of the auditor and, if thought fit, approves the accounts.

(2) After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and of the auditors.

**Art. 31. Publicity.** The annual accounts, the management report and the documents provided for in the law will be made public in the manner provided for in the law.

**Art. 32. Distribution of profits.**

(1) An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's capital.

(2) The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

**Art. 33. Dividends.**

(1) The board of directors will decide the time and place of payment of any dividend.

(2) The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the law.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 34. Dissolution - Liquidation.**

(1) In the event of the dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation. The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting.

(2) The powers of the directors will come to an end by the appointment of the liquidators.

**Art. 35. Allocation of the surplus.** After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares which they hold.

**VII. General provision**

**Art. 36. Application of the law.** All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies as amended.

*Transitory provisions*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2010.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

*Subscription and Liberation*

The shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of shares	Paid up Capital
"TMD Friction Group S.A." prenamed . . . . .	EUR 31,000.-	3,100,000	EUR 31,000.-
TOTAL . . . . .	EUR 31,000.-	3,100,000	EUR 31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

*Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.



*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011:

- 1) Mr. Derek Whitworth, company director, residing at 11 Acacia Drive, Melbourne, Derbyshire, DE 73 8LT, United Kingdom.
- 2) Mr. John Hudson, company director, residing at Oakmere, North Weirs, Brockenhurst, S042 7QA, United Kingdom.
- 3) Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

*Second resolution*

"PricewaterhouseCoopers", société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting.

*Third resolution*

The registered office is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"TMD Friction Group S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.390, représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2010.

Cette procuration, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituée:

**I. Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme (la "Société") qui sera dénommée "TMD Friction Finance S.A."

**Art. 2. Siège social.**

- (1) Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.
- (2) Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts de la Société (les "Statuts").
- (3) Le siège social pourra être transféré dans la commune par une décision du conseil d'administration.
- (4) Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.
- (5) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de

transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

(6) Les livres et dossiers de la Société (y compris toute la correspondance) seront conservés au siège social.

### **Art. 3. Objet.**

(1) L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'occroquer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances, distributions ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

(2) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Art. 4. Durée.**

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents Statuts et par la loi.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital social - Actions.**

(1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS MILLION CENT MILLE (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'UN CENT (EUR 0.01) par action.

(2) Les actions sont entièrement libérées.

(3) Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000.-) représenté par UN MILLIARD (1.000.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'UN CENT (EUR 0.01) par action.

(4) En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, y compris toutes primes d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions nouvelles contre apports en espèces.

(5) Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

(6) Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article des Statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Art. 6. Augmentation et Réduction du capital social.**

(1) Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des Statuts et par la loi.

(2) Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces ou en nature seront offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent par leurs actions. L'assemblée générale déterminera la période pour exercer le droit de souscription préférentiel. Elle accordera au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter les décisions adoptées et pour déterminer les conditions d'exercice de ces droits préférentiels.

(3) Cependant, par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale peut, en accord avec les conditions prévus par la loi, décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

**Art. 7. Rachat d'actions propres.** La Société peut racheter ses propres actions selon les conditions prévues par la loi. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

**Art. 8. Forme des actions - Registre des actionnaires.**

(1) Les actions sont et resteront nominatives.

(2) Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par tout actionnaire qui le demande. Ce registre contiendra:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions;
- l'indication des paiements effectués sur ses actions;
- les transferts des actions avec leur date.

(3) Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

(4) La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

(5) Des certificats reflétant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires sur demande.

(6) Le transfert d'actions sera faite par déclaration de transfert, inscrite au même registre, datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leur représentants, de même que sur la base des dispositions sur le transport de créance de l'article 1690 du code civil. La Société peut accepter et inscrire au même registre tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

(7) Toute inscription dans le registre des actionnaires sera faite par le conseil d'administration ou par toute personne mandatée à ces fins par le conseil d'administration.

**Art. 9. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

### III. Administration - Gérance - Représentation - Commissaire aux comptes

**Art. 10. Conseil d'administration.**

(1) La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

(2) Les administrateurs sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

(3) Le mandat des administrateurs qui n'ont pas été réélus se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat expire.

**Art. 11. Vacance.**

(1) En cas de vacance au sein du conseil d'administration, il pourra y être pourvu par les administrateurs restants selon les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

(2) Un administrateur élu en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas encore expiré finira le mandat de son prédécesseur.

**Art. 12. Président.**

(1) Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

(2) En l'absence de ce président, les administrateurs présent à la réunion désigneront un autre administrateur comme président pro tempore.

**Art. 13. Réunions.**

(1) Les réunions du conseil d'administration seront convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur le remplaçant.

(2) Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent, ou chaque fois qu'au moins deux administrateurs le demandent. La réunion se tiendra normalement au Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(3) Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 14. Procédure.**

(1) Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

(2) Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, câble, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire, qui votera en son nom. L'administrateur agissant par l'intermédiaire d'un mandataire est considéré comme présent en ce qui concerne le vote.

(3) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'écouter simultanément, pourvu qu'aucun administrateur ne participe téléphoniquement à cette réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un administrateur situé au Grand-Duché de Luxembourg sera censée être équivalente à une présence physique lors de la réunion et la réunion tenue sous cette forme sera censée s'être tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

(4) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valides de la même manière que si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs documents d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre, telefax ou télex. Une réunion du conseil d'administration tenue par vote circulaire est censée s'être tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

(5) Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

(6) Le lieu effectif et exclusif de l'administration devra être au Grand-Duché de Luxembourg. Toute activité d'administration devra être effectuée de ou au Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Art. 15. Procès-verbaux**

(1) Toute réunion du conseil d'administration fera l'objet d'un procès-verbal. Les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procès-verbaux des résolutions adoptées par vote circulaire seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimées par écrit, par câble ou par fax resteront annexés aux procès-verbaux.

(2) Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

(3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux qui sont réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts.

#### **Art. 17. Gestion journalière.**

(1) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les personnes à qui la gestion journalière a été confiée, qui n'auront pas besoin d'être administrateur, fixe leur rémunération et détermine leurs pouvoirs.

(2) La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

(3) Le conseil d'administration et les personnes à qui la gestion journalière a été déléguée, dans les limites de cette délégation, peuvent aussi déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes choisies par eux.

(4) Le conseil d'administration peut établir un ou plusieurs comités, dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs, et détermine leur composition et leurs pouvoirs.

#### **Art. 18 - Représentation.**

(1) La Société sera engagée dans tous actes, y compris ceux qui nécessitent l'intervention d'un officier public ou d'un notaire, et dans les procédures judiciaires par la signature conjointe de deux administrateurs.

(2) Elle sera valablement engagée par toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial aura été accordé, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 19. Commissaire aux comptes.**

(1) Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Ils sont rééligibles et ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale.

(3) L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires aux comptes.

(4) Le mandat des commissaires aux comptes qui n'ont pas été réélus prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat se termine.

(5) Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux déterminés par la loi.

#### IV. Assemblée générale des actionnaires

##### Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- (1) Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.
- (2) Les décisions sont adoptées conformément aux présents Statuts et la loi et elles lient tous les actionnaires, y compris les absents et les dissidents.
- (3) L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

##### Art. 21. Assemblée générale.

- (1) L'assemblée générale annuelle se réunit le second vendredi du mois de juin à 10 heures, heure locale, ou au plus tard six mois après la fin de l'exercice précédent.
- (2) Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.
- (3) Les assemblées générales ordinaires aussi bien qu'extraordinaires se réunissent au siège social de la Société ou à tel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les avis de convocations.
- (4) Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

##### Art. 22. Convocation.

- (1) Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration.
- (2) Les assemblées générales devront être convoquées de façon à se réunir dans le mois qui suit si un ou plusieurs actionnaires, réunissant au moins 20 % du capital social, le demandent. Une telle requête doit être faite par écrit et indiquer l'ordre du jour.

##### Art. 23. Avis de convocation.

- (1) L'avis de convocation sera envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.
- (2) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

**Art. 24. Représentation.** Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

##### Art. 25. Bureau.

- (1) Chaque assemblée générale sera présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par la personne désignée par les actionnaires.
- (2) Le président nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble ils forment le bureau.

##### Art. 26. Droit de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

##### Art. 27. Décisions de l'assemblée générale.

- (1) L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les points prévus à l'ordre du jour.
- (2) Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions seront adoptées à la majorité des votes, peu importe le nombre d'actions représentées.
- (3) L'assemblée générale modificative des Statuts ne peut être valablement tenue que si l'ordre du jour contient en détail les modifications proposées et, le cas échéant, s'il contient le texte des modifications de l'objet ou de la forme de la Société. Pour être valables, lors de l'assemblée, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des votes de toutes les actions présentes ou représentées.

##### Art. 28. Procès-verbaux.

- (1) Les procès-verbaux de l'assemblée seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.
- (2) Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur ou par toute(s) autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.
- (3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

##### Art. 29. Année sociale.

- (1) L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- (2) Le conseil d'administration, chaque année, fait un inventaire et prépare, suivant les dispositions de la loi, les comptes annuels, qui incluent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe.

### **Art. 30. Approbation des comptes annuels - Décharge.**

(1) L'assemblée générale des actionnaires entend les rapports des administrateurs, examine le rapport des commissaires aux comptes et, si elle le juge approprié, approuve les comptes annuels.

(2) Après approbation des comptes, l'assemblée générale, par vote spécial, se prononce sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

**Art. 31. Publicité.** Les comptes annuels, le rapport de gestion et les documents prévus par la loi sont publiés conformément aux dispositions de la loi.

### **Art. 32. Affectation des bénéfices.**

(1) Une somme au moins égale à un vingtième des bénéfices nets résultant du bilan, diminuée des frais généraux et des provisions nécessaires, et de toutes autres dépenses, doit être mise de côté annuellement pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

(2) L'assemblée générale des actionnaires décide discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle peut, notamment, allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves, ou encore le reporter.

### **Art. 33. Dividendes.**

(1) Le conseil d'administration déterminera la date et le lieu de paiement de dividendes.

(2) Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

## **VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 34. Dissolution, Liquidation.**

(1) En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura décidée de la dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. L'assemblée générale garde le pouvoir de modifier les Statuts, si cela est justifié par les besoins de la liquidation.

(2) Les pouvoirs des administrateurs prendront fin par la nomination des liquidateurs.

**Art. 35. Répartition du bénéfice.** Après paiement de toutes dettes et du passif de la Société ou dépôt de tous fonds à cet effet, le bénéfice sera versé aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent.

## **VII. Loi applicable**

**Art. 36. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Capital libéré
"TMD Friction Group S.A.", prénommée . . . . .	EUR 31.000,-	3.100.000	EUR 31.000,-
TOTAL . . . . .	EUR 31.000,-	3.100.000	EUR 31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- 1) Monsieur Derek Whitworth, administrateur de sociétés, ayant comme adresse au 11 Acacia Drive, Melbourne, Derbyshire, DE73 8LT, Royaume-Uni;
- 2) Monsieur John Hudson, administrateur de sociétés, ayant comme adresse Oakmere, North Weirs, Brockenhurst, S042 7QA, Royaume-Uni; et
- 3) Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, ayant comme adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

"PricewaterhouseCoopers", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire.

*Troisième résolution*

Le siège social est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, ledit comparant a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. PONCELET, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2010. Relation: EAC/2010/1774. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028682/634.

(100025608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.319.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2010*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Catherine GUFFANTI, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.



Extrait sincère et conforme  
SABAYON FINANCIERE S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010027868/27.

(100024651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

---

**Nexxar Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.393.

Aux associés de Nexxar Group Luxembourg S.à r.l.

Je présente ma démission comme Gérant B de votre société.

Le 12 janvier 2010.

Jorrit Cromptvoets.

To the shareholders of Nexxar Group Luxembourg S.à r.l.

I hereby tender you my resignation as a B Manager of your company

12<sup>th</sup> January 2010.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2010026737/13.

(100023608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Tower Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

EXTRAIT

Les administrateurs de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris note de la démission de Monsieur Philippe Beckers de son poste d'administrateur de Tower Management Company S.A., avec effet au 27 janvier 2010.

Fait à Bertrange, le 11 février 2010.

*Pour le compte de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Carole Béninger

Référence de publication: 2010026748/14.

(100023674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Sonate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 69.208.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026922/10.

(100023149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Kijiji International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.207.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2010, que l'associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Mr Rafik Bawa et de Mr Christian Kremer en tant que gérants de la Société avec effet au 29 janvier 2010,

- De nommer pour une durée illimitée, avec effet au 29 janvier 2010, Mme Lydia Ventura, ayant son adresse professionnelle au 2145 Hamilton Avenue, San José, 95125 Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, et

- De nommer pour une durée illimitée, avec effet au 29 janvier 2010, Mr Roger Rabalais, ayant son adresse professionnelle au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé de:

- Mme Lydia Ventura, et

- Mr Roger Rabalais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010026754/26.

(100023722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

### **NL I.P. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.281.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

I.P. Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 20 rue Michel Rodange, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Guillon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, (la "Société").

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet principal l'investissement dans les noms de domaine sur internet et l'investissement dans toute autre forme de droits de propriété intellectuelle, ainsi que la détention, la gestion et la mise en valeur de ces noms de domaines et de ces autres droits de propriété intellectuelle.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La Société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social et même à tout autre objet qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "NL I.P. Invest S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, se sont produits ou sont imminents, les gérants, ou le gérant unique, pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés, ou l'associé unique, sont temporairement chargés de la gestion et représentent la Société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la Société et un des gérants, la Société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés, ou l'associé unique, s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales**

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

## **Titre V. - Inventaires, Bilans, Répartition des bénéfiques, Réserves**

**Art. 15.** L'exercice social coïncide avec l'année du calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants, ou le gérant unique, dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants, ou du gérant unique, sont soumis à l'approbation des associés, ou de l'associé unique.

Ceux ci peuvent en prendre connaissance au siège social de la Société et obtenir copie à leur frais.

**Art. 16.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés ou de l'associé unique qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les associés, ou l'associé unique, désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 18.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés, ou l'associé unique, s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les CENT (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

I.P. Investments S.à r.l. prénommée

TOTAL: CENT parts sociales

Les parts sociales sont entièrement libérées en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 20 Rue Michel Rodange.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger GREDEN, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prénommée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.S. GUILLON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-trois février de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010027598/136.

(100024573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

#### **Arilco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8319 Olm, 2, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 71.232.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 janvier 2010, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010026848/11.

(100023733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Dome Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 octobre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 octobre 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010026858/13.

(100023640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 12 février 2010 que

- La société LCK HOLDINGS S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 37 rue Alphonse Munchen, propriétaire de 50 parts sociales de la société Reviconsult Sàrl a cédé 26 de ces parts sociales, à Mme Marjorie Ng-Fo-Yan, née à Port-Lousi, Ile Maurice, le 24 septembre 1965 et demeurant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle à Luxembourg.

- La société BBMB INVEST SA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 37 rue Alphonse Munchen, propriétaire de 50 parts sociales de la société Reviconsult Sàrl a cédé 26 de ces parts sociales, à Mme Marjorie Ng-Fo-Yan, née à l'Ile Maurice le 24 septembre 1965 et demeurant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle à Luxembourg.

L'actionnariat de la société REVICONSULT S.à r.l. se compose désormais comme suit:

Actionnaire	Nombre de parts détenues
BBMB INVEST SA . . . . .	24
LCK HOLDINGS SA . . . . .	24
Mme Marjorie Ng-Fo-Yan . . . . .	52

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010027884/30.

(100024678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

**Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 novembre 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010026861/13.

(100023639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Equis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.341.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alessandro Spinardi, Investment manager, demeurant au 65, Corso Italia, 10080 San Benigno Canavese, Torino, Italie, né à Turin (Italie) le 16 novembre 1976;

2) Monsieur Marco Duquette, Relationship Manager, demeurant au 354 Ch. De l'Anse des Phares, St. Nicolas, Québec, Canada, G7A 3A5, né à Magog (Canada) le 08 juillet 1979;

3) Monsieur Fabio Griglio, Independant consultant, demeurant au 15, Via Belletti Bona, 13900 Biella (BI), Italie, né à Turin (Italie) le 20 juillet 1975;

4) Monsieur Mahmood Riaz, Managing director, demeurant professionnellement au The Galleria Hyatt Regency, Deira, Dubai, UAE, né à Lahore (Pakistan) le 12 décembre 1969;

5) Monsieur Claudio Di Fonzo, employé, demeurant au 22, via Brocchi Gian Battista, Milan, Italie, né à Milan (Italie) le 06 janvier 1969;

tous ici représentés par Monsieur Filippo COMPARETTO, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon,

en vertu de cinq procurations sous seing privé.

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des fonds d'investissement spécialisés, sous forme de société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois (le "Fonds"), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ces Fonds.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "EQUIS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

**Art. 11.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Exceptionnellement le premier président et le premier vice-président du conseil de gérance seront choisis par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du Président du Conseil de gérance ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil de gérance.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Titre IV. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés**

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Titre V. Année Sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.



## Titre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre VII. Dispositions générale

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Alessandro Spinardi, prénommé, cent trente-cinq parts sociales . . . . .	135
2) Monsieur Marco Duquette, prénommé, cent quinze parts sociales . . . . .	115
3) Monsieur Fabio Griglio; prénommé, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
4) Monsieur Mahmood Riaz, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
5) Monsieur Claudio Di Fonzo, prénommé, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
Total . . . . .	<u>500 parts sociales</u>

Les souscripteurs ont entièrement libéré les parts souscrites par eux par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
- 2.- Sont nommés gérants, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alessandro Spinardi, prénommé,
  - Monsieur Marco Duquette, prénommé,
  - Monsieur Mohamood Riaz', prénommé,
  - Monisuer Claudio di Fonzo, prénommé.
- 3.- Est nommé aux fonctions de Président du Conseil de gérance pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alessandro Spinardi, prénommé,
- 4.- Est nommé aux fonctions de Vice-président du Conseil de gérance pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marco Duquette, prénommé,
- 5.- La société est engagée par la signature individuelle du Président du conseil de gérance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> février 2010. Relation: LAC/2010/4764. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028697/149.

(100026026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Praetor SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.117.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57851 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010026870/12.

(100023684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**SeMarket International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.816.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeMarket INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2006 22 09 152), avec siège social à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.816, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1307 du 6 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence Hesperange, en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2399 du 9 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente des premiers alinéas des articles 2 et 13 des statuts de la société.

2) Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et décharge à leur donner.

3) Nomination de la société de droit espagnol "SeMarket S.A." comme nouvel administrateur unique de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les premiers alinéas des articles 2 et 13 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Clemency."

" **Art. 13. al. 1<sup>er</sup>** . L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures à Clemency, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Arsenio PAPELL CANTALLOPS, Carlos MORALES MARTINOL, Alberto ROMAGOSA DANES et Manel MEDINA LLINAS comme administrateurs de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique de la société, la société de droit espagnol "SeMarket S.A.", ayant son siège social à 238, Calle Diputacion, 08007 Barcelone (Espagne), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Barcelone (Espagne) sous le numéro B201394 (CIF-A61986105).

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse est désigné représentant permanent de la société "SeMarket S.A." préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M.WEBER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2010. Relation: CAP/2010/326. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 05 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010026871/67.

(100023870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Fondation Kräizbiereg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

*Budget 2010 de la fondation Kraizbiereg**Dépenses*

	€
60 Achats .....	1 009 546,15
61 Autres charges externes, services extérieurs .....	1 518 174,95
62 Autres services extérieurs .....	281 214,46
63 Impôts taxes et versements assimilés .....	6 457,00
64 Frais de personnel .....	13 664 131,55
65 Autres charges d'exploitation .....	2 556,00
66 Charges financières .....	42 902,20
67 Charges exceptionnelles .....	1 014,71
Total des dépenses .....	<u>16 525 997,02</u>

*Dépenses*

	€
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises .....	11 310 227,49
74 Subventions d'exploitation .....	5 182 832,25
76 Produits financiers .....	25 000,00
Total des recettes .....	<u>16 518 059,74</u>
Résultat budgétaire .....	-7 937,28

Dudelange, le 27/01/2010.

Lucien Thiel

Vice-Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027285/29.

(100023867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Fiad, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.823.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57842 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010026872/12.

(100023693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

---

**Moretti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 26A, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 151.332.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Alain MORETTI, agent d'assurances, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 26A Hiehl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MORETTI S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Wormeldange-Haut. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.-€) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850.-€).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décision*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.-Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain MORETTI, prédit.

2. La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3. Le siège social est établi à L-5485 Wormeldange-Haut, 26A Hiehl.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Moretti; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/867. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010028684/84.

(100025754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.